

COMMUNE DE LEGNY

Conseil municipal du 26 avril 2011

Le vingt-six avril deux mil onze à vingt heures, le Conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame S. JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame S.JOVILLARD, Messieurs J.PLASSE, O.MORIN, J.C.DELESTRA, Mme DUPORT

Absents excusés : M. VIEUX (pouvoir à Mme JOVILLARD) et Mme AIRAULT (pouvoir à M. PLASSE)
M. GROS

Public présent : Mme MELLON, secrétaire de Mairie

I. DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

a. Création du poste de rédacteur territorial suite au recrutement de Laure MELLON

La création du poste n'est finalement pas soumise à délibération mais à arrêté du Maire.

b. Désignation de Mme MELLON comme régisseur des recettes de cantine et garderie

Rappel de Mme le Maire :

Au mois de juin sera instituée une régie de recette pour la cantine et la garderie, à titre de test. Pour ce faire, il doit être procédé à la nomination d'un régisseur.

Mme le maire propose que Mme Mellon, secrétaire de Mairie, soit nommée régisseur.

De même, pour le RAMI, il est proposé que Mme CHAMPAGNON soit nommée régisseur.

L'indemnité de régisseur se monte à environ 110 € par an.

-----**arrivée de Mme DUPORT**-----

Rappel des points précédemment abordés.

Il sera procédé par la trésorerie à une enquête de moralité sur les personnes proposées.

La nomination de Mme MELLON et de Mme CHAMPAGNON est soumise au vote.

La proposition est adoptée à la majorité.

Mme Airault s'abstient.

c. Renouvellement de la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers CNRACL

Mme MELLON expose les avantages de poursuivre cette collaboration avec le CDG.

Le renouvellement de la convention est approuvé à l'unanimité.

d. Réévaluation des baux du Relais des Saveurs et de M. RATTON

Les baux sont calculés au m². Compte-tenu de l'augmentation de la surface louée, il convient d'augmenter le loyer en conséquence.

Les locataires ont été avertis de cette augmentation par courrier et n'ont pas formulé de réclamation.

La dernière réévaluation des loyers date de septembre 2010.
Pour le GAEC Elginois, le loyer passe à 4 488.37 euros par an.
Concernant le Relais des Saveurs, le loyer annuel passe à 10 668.20 € HT.

La décision de réévaluation des baux est soumise au vote.
Adoption à la majorité.
Abstention : Mme Airault

e. Récupération de la TVA sur l'opération de la Halle et affectation sur une nouvelle ligne « aménagement des bâtiments communaux et voirie »

Les travaux sur des bâtiments qui génèrent des loyers avec TVA peuvent faire l'objet d'une récupération intégrale de la TVA en les mandatant en Hors Taxes. Olivier Morin explique qu'en 2010, ignorant cette facilité, les mandats ont été passés en TTC au lieu d'en HT. Par contre, en 2011, les mandats ont bien été passés en HT.

On peut récupérer la TVA passée en trop en 2010 en autorisant par délibération cette opération, ainsi que la création d'une ligne budgétaire pour affecter les recettes. Il s'agirait d'une ligne dans l'opération « Aménagement des bâtiments communaux et voirie ».
Il faut également créer une ligne de dépense de même montant.

La décision est soumise au vote.
La majorité vote pour.
Mme AIRAULT vote contre.

f. Affectation du solde des travaux du bloc sanitaire et de la Halle sur cette nouvelle ligne budgétaire.

On arrive à l'échéance des travaux engagés en 2010. Mme le maire propose de permettre que le solde des différentes opérations puisse être utilisé dans une nouvelle opération, par exemple pour financer des travaux de voirie.
Le conseil doit donc délibérer pour affecter ces sommes.

L'affectation du solde des travaux sur une nouvelle ligne budgétaire est soumise au vote.
Décision adoptée à la majorité.
Mme Airault vote contre.

g. Subventions

Mme le Maire rappelle la décision prise en 2010 de soutenir les associations locales.
Mme le Maire liste les propositions de subventions pour 2011 :

Association	Montant
CAP GENERATIONS	311.00 €
RIBAMBELLE	7 029.00 €
CELLULE EMPLOI	200.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	150.00 €
CLUB DES 8	2 575.04 €
BRIN D'IDEES CREATIVES	200.00 €
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA COMMUNE	200.00 €
ADMR	500.00 €
RAMI	311.85 €
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	80.00 €
AMICALE DES PERSONNES AGEES	100.00 €
Total	11 656.89 €
Budgeté	13 000.00 €

A noter : la création de 2 nouvelles associations : Brin d'idées créatives et l'Association des jeunes de la commune de Légnv.

De plus, dans cette liste, plusieurs subventions sont contractuelles (convention signée pour le RAMI, Ribambelle, Club des 8 et Cap Générations).

La liste des subventions proposées est soumise au vote.

Proposition acceptée à la majorité.

Mme Airault s'abstient.

II. Compte-rendu des différents conseils d'administration et réunions intercommunales

a. Communauté de Communes – Olivier MORIN

Le Conseil communautaire s'est réuni le 14 avril pour aborder les points suivants :

- Approbation du PV du 24/02/2011
- Approbation des comptes administratifs 2010
- Approbation des comptes de gestion 2010
- Affectation du résultat 2010 – Budget principal
 - o Excédent d'investissement : 430 821.75 euros
 - o Excédent de fonctionnement : 1 270 2858.03 euros
- Affectation du résultat 2010 – budget de développement économique
 - o Excédent d'investissement : 42 032.35 euros
 - o Excédent de fonctionnement : 170 714.89 euros

- Vote du taux de TEOM 2011 : maintient à 12.48%
- Vote des taux fiscaux, des subventions et des participations 2011
- Vote du BP 2011 : budget principal et budget développement économique
- Modification des tarifs RSO eu 1^{er} juillet 2011 : hausse de 8.19%
- Adhésion de la communauté de communes des hauts du Lyonnais au Syndicat des Rivières Brévenne-Turdine

- Réforme des territoires : rapprochement avec d'autres Communautés de Communes. Mme le Maire précise que c'est le 28 avril que le Préfet arrêtera le nouveau schéma territorial. Il faudra délibérer pour valider le schéma qui prendra effet en 2014.

b. RAMI – Mme le Maire

La CAF confirme les subventions d'aide à l'investissement pour l'achat d'un véhicule et d'un ordinateur portable.

Nous restons dans l'attente des subventions des communes pour procéder à ces achats.

c. Club des 8 – Mme le Maire

Il y a un problème de salle : l'école et la salle des fêtes de Bagnols ne sont pas toujours adaptées pour accueillir les enfants, et cela empêche Bagnols de louer sa salle.

La structure demande aux communes de réfléchir pour trouver un nouveau local.

d. ADMR

Mme Duport s'était excusée, et Mme le Maire n'a pu se rendre à la réunion représentée par Nathalie Vieux, membre du CCAS.

Il est à noter un déficit de 4500 € en 2010.

III. Questions diverses

- Mme le Maire informe que Côté Hôtel a ouvert vendredi 22 avril.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Clos Sarrazin dispose d'une station d'assainissement autonome. Le SAVA pourrait étudier le raccordement au réseau collectif, sous réserve d'une mise aux normes, mais celle-ci reste à chiffrer pour évaluer la pertinence du raccordement.
- Mme le Maire informe que grâce à la délibération prise concernant les préemptions, la commune est dorénavant informée quand des locaux sont mis en vente. C'est le cas du fonds de commerce de Paris Croq.
- Un courrier de Profinox a été reçu : il s'agit d'une entreprise de stations de lavage intéressée par une parcelle de M. Douillet (carrosserie). La concrétisation de ce projet amènerait à délibérer pour modifier le PLU.
- Mme DUPORT précise que l'apport de peinture à la déchetterie, contrairement à ce qui lui avait été dit par un gardien, ne fait pas l'objet d'une quelconque gratuité.
- Mme DUPORT s'inquiète de la présence récurrente d'un exhibitionniste dans la forêt de la Flachère. La gendarmerie est au courant mais ne parvient pas à l'arrêter.
 - Mme le Maire va contacter la gendarmerie à ce sujet.
- M. Plasse demande quel est le montant total dépensé dans le cadre du marché signé pour l'école.
 - Mme le Maire répond que le montant est conforme au marché signé
- M. Delestra note que le contrat triennal arrive à échéance au 31 décembre 2011. Que se passe-t-il ensuite ?
 - Mme le maire rappelle les échéances :
 - Septembre : définition de nouveaux projets pour la commune
 - Le Conseil Général statue en mars-avril
 - Compte-tenu du temps nécessaire pour les arbitrages et arrêtés, 2012 se profile comme année de transition.
- A noter qu'au prochain conseil municipal, seront revues les compositions des commissions municipales